



UNE QUESTION DE SURVIE

Dans un monde professionnel où la moindre faille dans l'infrastructure informatique peut compromettre tout l'équilibre d'une organisation, le concept de gestion de la continuité des affaires prend toute sa signification et son importance.

Un nombre croissant de gestionnaires prennent conscience de l'importance de se doter d'un plan stratégique visant à assurer la continuité des affaires : il en va, ni plus ni moins, de la survie de leur entreprise.

CONTINUER : emprunt ancien au latin « continuare » : prolonger, joindre de manière à former un tout sans interruption. Faire succéder dans le temps, poursuivre ce qui est entrepris.

L'objectif : faire en sorte que l'organisation puisse couvrir un niveau de services minimum convenu en cas d'interruption de son activité et qu'elle soit en mesure de rétablir les infrastructures informatiques et les services associés dans les délais prédéterminés. Nos experts vous aident à intégrer la solution de continuité qui ne vous laissera jamais tomber.

HAUTE DISPONIBILITÉ = HAUTE PERFORMANCE D'AFFAIRES

De nos jours, de nombreuses entreprises offrent leurs services sur une base continue et doivent donc disposer d'une infrastructure qui peut les soutenir sans interruption. Lorsque vos applications stratégiques sont menacées, votre organisation, ses revenus et la satisfaction de la clientèle le sont tout autant. La continuité des opérations dépend directement du niveau de disponibilité de vos réseaux et serveurs. L'équipe de ACCI a mis au point diverses solutions de haute disponibilité visant à mettre en place une infrastructure performante appuyant vos besoins d'affaires.

PLAN DE REPRIS APRÈS SINISTRE : LES AFFAIRES CONTINUENT...

Les niveaux de services visés et leur adéquation avec l'ensemble de vos systèmes est l'un des éléments clés que nous prenons en compte pour définir le meilleur plan de reprise en termes d'efficacité et de délai.



UNE GESTION ÉCLAIRÉE DES NIVEAUX DE SERVICES

En raison des conséquences découlant des risques associés à une gestion de la continuité des affaires qui ne soit pas optimale, de plus en plus de vérificateurs et d'actionnaires exigent que les entreprises se dotent d'une solution de rechange en cas de sinistre. Nous vous aidons à mettre en place un système voué à la gestion efficace de la continuité et de la reprise après incident. À la suite d'une évaluation de vos besoins, nous élaborons et mettons à l'essai un plan de reprise après sinistre spécifiquement adapté à votre organisation.



Nous offrons aussi un plan de protection et de soutien de type «umbrella» sur mesure, en fonction de chaque client.

ACCI vous accompagne de l'évaluation de vos besoins, à l'élaboration et à la mise en place d'une infrastructure sans faille qui soutiendra la continuité de vos affaires, quoi qu'il arrive.

- Gestion des risques et de la vulnérabilité
- Respect des exigences réglementaires
- Optimisation des niveaux de services
- Gestion des interruptions de l'activité
- Rétablissement rapide des services
- Catégorisation des actifs informationnels
- Balancement des charges

Ensemble, nous définissons les processus nécessaires pour assurer la continuité de vos affaires en cas d'accident.

ACCI

QUÉBEC

1995, rue Frank-Carrel, bureau 203, Québec (Québec) G1N 4H9
T 418.871.4540 • 1.877.871.4540 F 418.871.6339

MONTRÉAL

1 Place Ville-Marie, suite 2001, Montréal (Québec) H3B 2C4
T 514.448.4888 • 1.877.871.4540 F 514.624.8122

sysacci.com